

PROCÉDURES GÉNÉRALES

Informations importantes pour les parents et les élèves

Absences, retards ou départs hâtifs

Pour l'école

Toutes les absences ou les retards d'un élève doivent être motivés par un parent ou une personne représentant l'autorité parentale. **Le tout doit être consigné par le parent ou la personne représentant l'autorité parentale via la plateforme Mozaïk portail.**

Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Vous devez TÉLÉCHARGER dès maintenant l'application MParent sur votre cellulaire. Vous pouvez motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant est ainsi assurée.

Si votre enfant (élèves du préscolaire inclus) arrive en retard, il doit se présenter obligatoirement au secrétariat afin que l'on note son arrivée.

IL EST IMPORTANT QUE VOTRE ENFANT SOIT À L'HEURE ET PRÉSENT À L'ÉCOLE POUR SA RÉUSSITE.

Pour le service de garde

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la responsable par courriel: service-garde.notre-dame-levis@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418-838-8548 poste 62640.

***Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.**

Absences prolongées

Puisqu'il arrive que certains élèves s'absentent pour des motifs tels que tournois sportifs, vacances familiales ou autres, l'école a décidé de se doter d'une politique concernant les absences prolongées. De cette façon, tous les intervenants pourront suivre la même procédure à la fois transparente et cohérente.

- Considérant que l'enseignement se poursuit dans la salle de classe;
- Considérant que la responsabilité de l'enseignant est d'assurer un suivi pédagogique à l'école;
- Considérant que les parents ont pris la décision de retirer leur enfant de l'école pour une période donnée;

Il est convenu que :

1. L'école laisse aux parents la responsabilité de la décision et de ses conséquences : manque certains apprentissages, retard académique, surcharge de travail au retour.
2. Les parents avisent l'enseignant au minimum deux semaines à l'avance.
3. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir une planification détaillée des contenus vus pendant l'absence avant le départ ou de faire de la récupération sur des notions manquées au retour à l'école.
4. Au retour de l'enfant à l'école, l'enseignant fournira aux parents les travaux manqués à compléter à la maison.

Surveillance sur la cour

Nous demandons aux parents de voir à ce que leurs enfants ne se présentent pas dans la cour de l'école avant **7 h 40 le matin ni avant 12 h 35 le midi**. Avant ces heures, les enfants sont sans surveillance et sous la responsabilité des parents. S'il n'est pas possible de déposer les enfants après ces heures, il est obligatoire de les inscrire au service de garde. **Par ailleurs, en fin de journée, les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde ne peuvent se retrouver sur la cour avant 18h00.**

Visiteurs à l'école

Les parents sont les bienvenus à l'école. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous demandons de vous adresser directement au secrétariat pour toutes informations. En tout temps, les visiteurs doivent se présenter au secrétariat. De plus, pour respecter la qualité de l'intervention éducative que l'enseignant vit avec les enfants, il est demandé de prendre rendez-vous préalablement afin de le rencontrer.

Circulation sur le terrain de l'école

Pour les élèves qui se rendent à l'école en vélo ou en trottinette, ils doivent circuler par la rue St-Thomas. Les élèves ne peuvent pas circuler dans la cour avec leur vélo pour éviter les accidents. De plus, l'élève doit ranger son vélo à l'endroit prévu. Il est de sa responsabilité de mettre un cadenas. L'école n'est pas responsable des bris ni des vols.

Les parents qui ne sont pas utilisateurs du service de garde et venant reconduire ou récupérer (entre 15h10 et 15h20) leur enfant doivent demeurer à l'extérieur du terrain de l'école.

Pour des écoliers en sécurité, on demande de

- Circuler calmement sur le trottoir;
- Ne pas circuler dans les stationnements du personnel;
- Près des autobus, marcher calmement;
- Écouter les consignes des brigadiers.

Stationnements pour les parents

La rue Valère-Plante est à privilégier et la rue St-Thomas peut aussi être utilisée, car elles ont une zone réservée à cet usage. Les deux terrains de stationnement sont à l'usage exclusif des membres du personnel. Il est strictement interdit de prendre ces zones comme débarcadère pour les enfants. De plus, aucun élève ne peut y circuler.

Transport scolaire

L'organisation et le fonctionnement du transport scolaire sont sous la responsabilité exclusive du centre des services scolaire: 839-0500, poste 52100.

Responsabilité matérielle

Les élèves et leurs parents demeurent responsables des livres de bibliothèque et de tout autre matériel mis à leur disposition. En cas de perte ou de bris majeur, les coûts de réparation ou de remplacement seront réclamés aux parents. De plus, il est interdit aux élèves d'apporter des objets de valeur monétaire et/ou personnelle à l'école (cellulaire, iPod, jeux électroniques, cartes de collection, etc.) à moins que le titulaire en donne le privilège à l'occasion d'un événement spécial. Ces objets pourront être confisqués par un membre du personnel et remis à la direction.

Appels téléphoniques

Sauf en cas d'urgence, les appels téléphoniques des élèves ne sont pas permis à l'école.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit être **digne d'un milieu d'éducation**. L'enfant doit avoir deux paires de chaussures : des espadrilles pour le gymnase et les classes (ne faisant pas de marques) ainsi qu'une paire pour l'extérieur.

- Pour des raisons de respect, les vêtements pouvant véhiculer des messages de violence ou à caractère irrespectueux ne sont pas tolérés à l'école.
- Pour des raisons de sécurité, les sandales de plage et sans attaches ne sont pas autorisées.
- Le port des bottes est fortement recommandé jusqu'à la fonte complète de la neige.
- Pour la sécurité de l'élève, les bijoux et articles jugés dangereux lors des cours d'éducation physique doivent être enlevés. En cas de perte ou de vol, l'école ne peut être tenue responsable.
- Bien entendu, une tenue sportive est obligatoire pour les cours d'éducation physique.

Chaque année, il s'égaré des dizaines de pièces de vêtements et de chaussures, il est donc très important que les parents identifient les effets personnels de leur(s) enfant(s). Tous les articles non réclamés et non identifiés seront remis à un organisme d'entraide.

Climat de travail scolaire

Pour le bien-être de tous, nous demandons à toutes personnes qui fréquentent l'école (élèves, membres du personnel et visiteurs) **de garder le silence lors des déplacements à l'intérieur de l'école sur les heures de classe**. Ce mode de fonctionnement favorise la préparation des élèves aux activités d'apprentissage et crée un climat agréable pour les intervenants qui y travaillent.

Entre les cours et sur les heures du service de garde, nous demandons à tous de chuchoter.

Politique alimentaire

À l'école et au service de garde, les collations doivent être nutritives et ne favorisant pas la carie dentaire (faible teneur en sucre). Les collations permises sont les légumes et fruits frais ainsi que les produits laitiers. En tout temps, la gomme est proscrite.

Suggestions de collations

- Fruits entiers, en demie, en compote (frais ou en conserve);
- Légumes en bâtonnets ou en rosettes
- Fromage et yogourt;

ATTENTION!

Les produits pouvant contenir une présence de noix et/ou d'arachides sont interdits. Certains enfants qui fréquentent l'école et le service de garde sont sévèrement allergiques aux arachides, noix et amandes. Nous devons tenir compte de cette réalité et éviter qu'ils puissent être en contact avec certains aliments.